

## CONSTATATIONS DÉTAILLÉES — LAFLEUR

### 8.1

#### Description de l'entreprise

##### 8.1.1 Lafleur Communication

Le 15 juin 1984, Jean Lafleur est devenu l'unique actionnaire, président-directeur général de Jean Lafleur Communication Marketing Inc. (« Lafleur Communication »). Le 22 juillet 1987, les actions qu'il détenait ont été transférées à la société 157146 Canada Inc., société de portefeuille lui appartenant.

Entre 1984 et 1992, le chiffre d'affaires de cette entreprise a fluctué, passant par un creux de 324 000 \$ en 1985 à un sommet de 1,7 million de dollars en 1991. Le chiffre d'affaires annuel moyen entre 1987 et 1992 a été de 1,3 million de dollars.

Au cours des deux exercices financiers terminés au 31 décembre de 1993 et de 1994, la société a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 1,1 million par an. Elle comptait des clients dans le secteur privé et dans le secteur public.

De juin 1984 à janvier 2001, M. Lafleur a été président de la compagnie.

Le 17 janvier 2001, 157146 Canada Inc. a vendu la totalité de ses actions dans Lafleur Communication à Communications Groupdirect Inc., entreprise indirectement détenue par Jean Brault. La transaction a pris effet le 1er janvier 2001.

### 8.1.2 Autres sociétés apparentées

157146 Canada Inc. était (ou est devenue) la seule actionnaire des entreprises suivantes :

- a) Les Éditions Satellite Inc. (« Satellite »), constituée le 2 mai 1997 pour la publication du magazine VIA;
- b) 3440222 Canada Inc., constituée le 1er décembre 1997 pour exploiter un club de tennis;
- c) GESCOM Inc. (« GESCOM »), constituée le 26 février 1998 pour offrir des services de communication.

Jean Lafleur était président de toutes ces entreprises.

Lafleur Communication avait également un lien avec Publicité Dezert Inc., constituée le 29 avril 1993, entièrement contrôlée par Éric Lafleur.

## 8.2

### Processus de sélection du gouvernement

À notre connaissance, Lafleur n'a jamais été invité, dans le cadre d'un processus de sélection, à faire une présentation à titre d'agence individuelle. Le tableau ci-dessous présente les processus de sélection ayant été remportés par le consortium dont Lafleur faisait partie. Les pièces P-416(A) et P-416(B)

présentent une liste complète des processus de sélection concernant des marchés de l'État.

Tableau 51 : Processus de sélection auxquels l'agence Lafleur a participé (en millions de \$)

<u>Date du rapport final</u>	<u>Ministère</u>	<u>Agence ou consortium gagnant</u>
14 décembre 1994	Santé Canada	Consortium Lafleur (Compass, Warwick et Associés et Palmer Jarvis)
30 juin 1995	TPSGC	Consortium Lafleur (Compass, Natcom, Freeman Rogers Battaglia, SKS)
22 août 1995	Finances	Consortium Compass, Freeman Rogers Battaglia, Lafleur
5 décembre 1995	Justice	Consortium Lafleur (les agences membres du consortium ne sont pas connues)

Le 30 juin 1995, le comité de sélection de TPSGC a émis un rapport recommandant de choisir le consortium Lafleur comme agence de communication du ministère. Cependant, nous notons que le premier contrat des PSC accordé à Lafleur Communication est daté du 10 avril 1995 et que 2,49 millions de dollars de ces contrats ont été accordés à Lafleur avant le 30 juin. La liste des contrats en question apparaît à l'annexe 2.

À l'examen des factures concernant ces contrats, nous avons constaté que Lafleur Communication a commencé à travailler sur divers projets de commandites, notamment le Classique de Blainville, le Grand Prix de Montréal, les Expos de Montréal, le Tour de l'Île et le Molson Indy de Toronto, avant le 30 juin 1995.

Bien que le consortium Lafleur ait été sélectionné comme agence de communication pour TPSGC, les contrats ont continué d'être émis à Lafleur Communications. Aucun contrat de commandites n'a été émis au Consortium et nous n'avons trouvé aucune documentation indiquant qu'une partie quelconque du travail facturé par Lafleur Communication a été réalisée par un autre membre du consortium.

Lafleur Communication ne faisait pas partie des 10 agences de communication sélectionnées le 28 avril 1997 par TPSGC/SPROP, mais a continué de recevoir des contrats après le processus de sélection d'avril 1997.

## 8.3

### Contrats du gouvernement

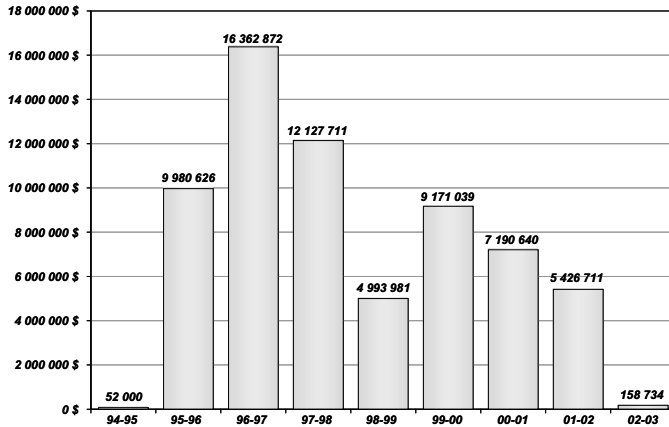
#### 8.3.1 Programmes spéciaux et de commandites

Durant les années financières du gouvernement de 1994-1995 à 2002-2003, Lafleur Communications a reçu pour 65,5 millions de dollars de contrats de PSC, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 52 : Contrats des PSC confiés à Lafleur Communication

Année	Contrats confiés à	Directives à Genesis Media ou	Total
	Lafleur Communication	Média/I.D.A. Vision	
1994-95	52 000	-	52 000
1995-96	7 693 626	2 287 000	9 980 626
1996-97	16 362 872	-	16 362 872
1997-98	12 127 711	-	12 127 711
1998-99	2 743 731	2 250 250	4 993 981
1999-00	2 308 189	6 862 850	9 171 039
2000-01	1 829 340	5 361 300	7 190 640
2001-02	94 701	5 332 010	5 426 711
2002-03	<u>3 485</u>	<u>155 249</u>	<u>158 734</u>
<b>Total</b>	<u>43 215 655 \$</u>	<u>22 248 659 \$</u>	<u>65 464 314 \$</u>

Tableau 52a : Lafleur Communication - Total des contrats des PSC



D'après notre analyse des contrats de base, les 65,5 millions de dollars engagés devaient être consacrés aux fins suivantes :

Tableau 53 : Analyse Kroll de certains contrats des PSC réalisés par Lafleur

	Lafleur Communication	Genesis Media ou Média/I.D.A. Vision	Total
Commandites:			
1995-96 à 1997-98 <sup>12</sup>	7 776 600	31 450	7 808 050
1998-99 à 2002-03	<u>1 034 250</u>	<u>17 357 964</u>	<u>18 392 214</u>
Total pour les commandites	<u>8 810 850</u>	<u>17 389 414</u>	<u>26 200 264</u>
Placement média	-	1 912 500	1 912 500
Commissions d'AR	-	595 066	595 066
Commissions d'agence de communication	3 556 146	-	3 556 146
Coûts de production et honoraires professionnels <sup>13</sup>	<u>33 200 338</u>	-	<u>33 200 338</u>
<b>Total</b>	<u>45 567 334 \$</u>	<u>19 896 980 \$</u>	<u>65 464 314 \$</u>

<sup>12</sup> Ce montant est extrait des contrats accordés à Lafleur Communication et il est fort possible qu'il soit inférieur à la réalité. D'après l'analyse Kroll des factures que Lafleur Communication a adressées à SPROP/DGSCC durant l'année financière 1996-1997, cette agence a reçu 4 749 300 \$ et n'en a reversé que 276 100 \$ aux organisateurs des événements commandités.

<sup>13</sup> Ce montant comprend des paiements effectués à des fournisseurs externes et à Publicité Dezert

Par ailleurs, nous avons constaté que les contrats des PSC directement accordés à Lafleur Communication pour les années financières gouvernementales 1996-1997 à 1999-2000 représentaient 42 655 603 \$ en tout dont 99,99 % ont été facturés à SPROP/DGSCC. Le détail de ces constats est donné à la pièce P-216, page 79.

Durant les années financières 1995-1996 et 1996-1997, les contrats accordés à Lafleur Communication ont représenté respectivement 45,4 % et 53,1 % de la valeur totale des contrats des PSC octroyés durant ces années-là.

En outre, pour ce qui est de la liste des projets spécifiés dans la présentation au CT de 17 millions de dollars, en novembre 1996, Lafleur Communication a reçu des contrats pour une valeur totale de 13,7 millions de dollars.

## 8.4

### Administration des contrat

#### 8.4.1 Observations d'ordre général

##### **Pratiques de facturation - Commission d'agence de communication de 12 %**

Lafleur Communication a facturé à TPSGC un nombre très élevé d'heures de travail au titre du budget de production prévu dans les contrats des PSC, en plus des 12 % de commission d'agence sur le montant des commandites.

Le tableau 54 présente une comparaison entre les montants facturés par Lafleur Communication, sur une base horaire pour certains contrats et la commission d'agence de 12 % prélevée pour ces mêmes contrats.

Tableau 54 : Comparaison entre la commission d'agence de communication et le temps d'agence facturés pour les contrats échantillonnés

Événement	Agence de communication	Temps d'agence facturé	
		Nbre d'heures	\$
Encyclopédie du Canada	144 000	1 041.7	57 831
Expos de Montréal	261 216	1 768.3	294 915
Grand Prix du Canada (Formule 1)	232 174	1 008.5	178 348
GRC - 125 <sup>ème</sup> anniversaire	62 250	2 425.8	396 354
Internationaux de Tennis Junior de Repentigny	11 490	427.8	76 111
Musée Grande Caspédia	22 500	71.0	12 775
Série du siècle (Société Canadienne des Postes)	40 500	111.5	23 830
Société du Vieux-Port (Centre ISCI)	<u>180 000</u>	<u>237.5</u>	<u>30 579</u>
<b>Total</b>	<u>954 130 \$</u>	<u>7 092.0</u>	<u>1 070 742 \$</u>

Nous notons que les contrats ne font pas clairement pas la différence entre les services visés par la commission de 12 % et les services pouvant être facturés à part, sur une base horaire. L'annexe 17 donne la liste détaillée des divers contrats concernant les événements susmentionnés.

#### 8.4.2. Production sous-traitée - honoraires professionnels

Durant la période de 1993 à 2000, Lafleur Communication a compté de 12 à 35 employés, dont M. Lafleur lui-même et d'autres membres de sa famille : Dyane Lafleur, Julie Lafleur et Éric Lafleur, Jean-Philippe et Simon Lafleur.

Les services professionnels ont également été rendus par des sous-traitants dont Xylo Concept Graphique (appartenant à Pierre Davidson), D.L.C. Communications Inc. (appartenant à Daniel Lévesque) et Gosselin Communications (appartenant à Gilles-André Gosselin).

Les sommes facturées à SPROP/DGSCC par Lafleur pour le travail de sous-traitance étaient fondées sur les heures facturées par les sous-traitants aux tarifs horaires indiqués dans les contrats de Lafleur Communication.

### 8.4.3 Gosselin Communications - Projet Bluenose

Lafleur Communication a sous-traité le projet Bluenose à Gosselin Communications, en 1996 et 1997. Cette dernière firme n'avait aucun autre employé que G.A. Gosselin, sa femme et son fils. Les services professionnels de Gosselin Communications ont été assurés par des sous-traitants essentiellement recrutés par le truchement de CPPC (Centre de placement de professionnels en communication Inc.), compagnie détenue par l'épouse de M. Gosselin, Andrée Côté Gosselin.

CPPC avait pour seuls employés M<sup>me</sup> Côté Gosselin et une autre personne. Cette entreprise a eu recours aussi aux services de sous-traitants.

Geneviève Proulx a été sous-traitante de CPPC pour le projet Bluenose. Comme le montre le tableau ci-dessous, elle a facturé CPPC pour le temps passé sur le projet, à un taux horaire variant entre 12 et 17 \$. Ce taux a été majoré dans la facture adressée par CPPC à Gosselin Communications et dans celle de Gosselin Communications à Lafleur Communication. Cette dernière a alors facturé le total des heures effectuées à SPROP/DGSCC, mais à 150 \$ de l'heure, soit taux indiqué dans son contrat pour des employés qualifiés de « chefs de clientèle ». Toutefois, dans la dernière facture de Lafleur Communication, le temps de M<sup>me</sup> Proulx est facturé à 125 \$ de l'heure, qui correspond au taux horaire du « personnel de bureau ».

Tableau 55 : Sommaire des heures facturées dans le cadre du projet Bluenose

Facturé par	Taux horaire	Montant de la facture	Marge	
			\$	%
Geneviève Proulx	12 \$ à 17 \$	15 090		
CPPC	25 \$ à 35 \$	29 955	14 865	98,5 %
Gosselin	60 \$	58 080	28 125	93,9 %
Lafleur	125 \$ à 150 \$	138 075	79 995	137,7 %

Dans cet exemple, le taux facturé par Lafleur est neuf fois supérieur à celui de la sous-traitante.



#### 8.4.4 Production sous-traitée : articles promotionnels

L'achat d'articles promotionnels par Lafleur Communication a été essentiellement sous-traité par Publicité Désert.

Les sommes facturées par Publicité Désert relativement à ces ventes, qui ont fait l'objet d'une marge moyenne de 100 %, étaient majorées d'une commission de 17,65 % par Lafleur Communication dans la facture adressée à SPROP/DGSCC.

Les autres fournisseurs de Lafleur Communication étaient Satellite, pour le magazine de VIA Rail, Yuri Kruk Design Inc.<sup>14</sup> et Xylo Concept Graphique, de même que Mirabau Serigraphic.

#### 8.4.5 Xylo Concept Graphique Inc.

Xylo Concept Graphique Inc. (« Xylo »), propriété de Pierre Davidson, a été constituée en société en 1994 dans le dessein d'administrer et de réaliser des projets de conception et de création visuelle ou artistique. P. Davidson, architecte de profession, en était le seul employé. De 1995 à 1999, différents projets ont été sous-traités par Lafleur Communication à Publicité Dezert et à Satellite à Xylo, ce qui a amené cette dernière à facturer 828 135 \$<sup>15</sup>, 71 874 \$ et 73 285 \$ respectivement pour les années en question<sup>16</sup>.

Une partie importante du travail de Xylo réalisé pour Lafleur Communication a été sous-traitée à PluriDesign. Xylo facturait Lafleur Communication sur une base forfaitaire, comme convenu avec M. Lafleur. Deux exemples de facture adressée par Xylo à Lafleur Communication montrent que le travail sous-traité à PluriDesign représentait 79 % et 73 % des sommes facturées par Xylo à Lafleur Communication.

---

<sup>14</sup> Le montant facturé par M. Yuri Kruk Communications Design à Lafleur Communication est approximativement de 1 300 000 \$ selon les registres comptables disponibles. Nous notons que M. Yuri Kruk a versé 243 000 \$ à PluriDesign.

<sup>15</sup> Le montant effectivement facturé par Xylo à Lafleur Communication, selon les registres comptables de Xylo, est de 1 385 478 \$.

<sup>16</sup> Ces montants sont tirés des dossiers comptables disponibles.

Lafleur a ensuite facturé TPSGC pour le travail réalisé par Xylo et PluriDesign en majorant les factures de Xylo de 129,5 % et de 119,1 %. Même si les factures de Xylo n'indiquaient pas le nombre d'heures effectuées par P. Davidson, Lafleur Communication a tout de même facturé TPSGC pour les heures prétendument effectuées par le propriétaire de Xylo, au taux de 180 \$ correspondant, dans les contrats des PSC pour Lafleur Communication, à des employés appartenant à la catégorie des « directeurs de la création ». Nous avons constaté qu'une facture indique un taux de 100 \$ de l'heure.

Les tableaux 56 et 57 donnent le détail des deux factures de Xylo dont il a été question ci-dessus.

Tableau 56 GRC - 125<sup>ème</sup> anniversaire (Contrat no EN771-7-0108)

<b>Facturé par</b>	<b>Heures</b>	<b>Taux horaire</b>	<b>Somme facturée</b>	<b>%</b>
PluriDesign Canada			<u>60 000</u>	<u>79 %</u>
Xylo Concept Graphique			<u>75 570</u>	<u>100 %</u>
Lafleur Communication				
Heures de P. Davidson	474,5	180	85 410	
Maquettes (32 x 2 750 \$)			<u>88 000</u>	
			<u>173 410 \$</u>	<u>229,5 %</u>

Tableau 57 VIA Rail - Logos (Contrat EN771-80-007)

<b>Facturé par</b>	<b>Nbre d'heures</b>	<b>Taux horaire</b>	<b>Somme facturée</b>	<b>%</b>
PluriDesign Canada			<u>60 000</u>	<u>73 %</u>
Xylo Concept Graphique			<u>82 100</u>	<u>100 %</u>
Lafleur Communication				
P. Davidson hours	89	180	16 020	
Maquettes (52x2 750 \$)	2090	100	20 900	
			<u>143 000</u>	
			<u>179 920 \$</u>	<u>219,1 %</u>

## 8.5

### Analyse financière

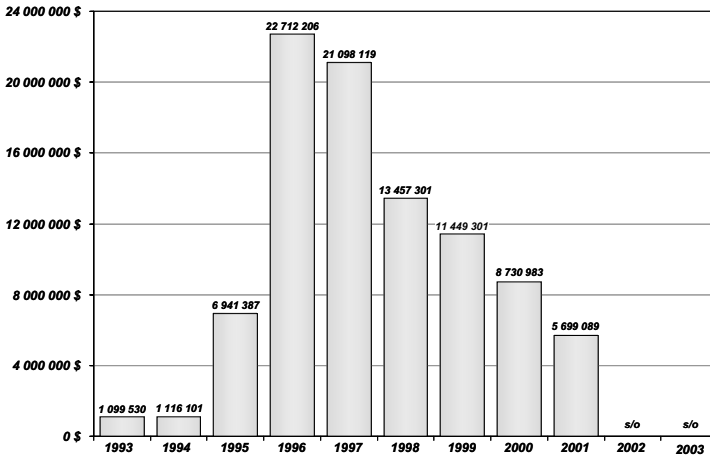
#### 8.5.1 Apport financier des contrats de publicité et des PSC pour Lafleur Communications

D'après les états des résultats de Lafleur Communication pour les exercices 1993 à 2001, terminés au 31 décembre, les chiffres d'affaires, salaires et primes, ainsi que les résultats nets s'établissent ainsi :

Tableau 58 : Chiffres d'affaires, salaires et primes, et résultats nets de Lafleur Communication pour les exercices financiers terminés au 31 décembre 1993 à 2001

<u>Année</u>	<u>Chiffres d'affaires</u>	<u>Salaires et primes</u>	<u>Résultats nets</u>
1993	1 099 530	245 794	11 027
1994	1 116 101	240 705	85 022
1995	6 941 387	1 469 048	129 660
1996	22 712 206	3 645 187	73 654
1997	21 098 119	3 669 150	(28 046)
1998	13 457 301	3 426 840	133 207
1999	11 449 301	2 319 664	(141 753)
2000	8 730 983	1 867 514	82 636
2001	<u>5 699 089</u>	<u>928 285</u>	<u>(36 686)</u>
<b>Total</b>	<u>92 304 017 \$</u>	<u>17 812 187 \$</u>	<u>308 721 \$</u>

Tableau 58a : Lafleur Communication - Revenus



Comme le montre le tableau 58, le chiffre d'affaires de Lafleur Communication a augmenté très nettement après que la firme a commencé à recevoir des contrats du gouvernement, puisqu'il est passé de 1,1 million de dollars en 1993 et 1994 à un sommet de 22,7 millions de dollars en 1996.

D'après les dossiers comptables de Lafleur Communication, l'agence a réalisé un chiffre d'affaires total de 66,6 millions de dollars<sup>17</sup> grâce aux contrats du gouvernement de 1996 à 2001 (période pour laquelle nous disposons de données sur le chiffre d'affaires par client), soit 85,9 % des chiffres d'affaires totaux consignés pour cette période.

### 8.5.2 Publicité Dezert

D'après les états des résultats de Publicité Dezert pour ses exercices financiers se terminant le 31 août des années 1993 à 2000, les chiffres d'affaires, salaires et primes, de même que les résultats nets s'établissent comme suit :

<sup>17</sup> Ce montant est composé de 28,6 millions de dollars de contrats de publicité pour les sociétés d'État

Tableau 59 : Renseignements financiers échantillonnés dans le cas de Publicité Dezert pour les années 1993 à 2001 terminées au 31 août

Année	Chiffres d'affaires	Salaires et primes	Résultats nets	Dividendes
1993	41 413	-	9 655	-
1994	300 838	36 524	(4 607)	20 782
1995	340 501	52 317	12 708	-
1996	1 188 642	30 000	188 203	34 100
1997	3 451 250	720 000	136 461	300 000
1998	1 800 654	58 500	117 991	125 000
1999	1 488 514	170 000	154 259	123 000
2000	1 496 637	82 696	134 400	102 452
2001	<u>334 775</u>	<u>-</u>	<u>21 834</u>	<u>66 334</u>
<b>Total</b>	<b><u>10 443 224 \$</u></b>	<b><u>1 150 037 \$</u></b>	<b><u>770 904 \$</u></b>	<b><u>771 668 \$</u></b>

Comme on peut le constater d'après le tableau ci-dessus, les chiffres d'affaires et les résultats nets de Publicité Dezert ont considérablement augmenté après 1995, ce qui correspond à la période à laquelle Lafleur Communication a commencé à recevoir des contrats du gouvernement du Canada.

Les salaires de 1 150 037 \$ ont été en grande partie versés à Éric Lafleur.

D'après les dossiers comptables de Publicité Dezert, cette entreprise a réalisé un chiffre d'affaires d'au moins 6,3 millions de dollars grâce à Lafleur Communication entre 1996 et 2001 (période durant laquelle on dispose de données sur la provenance des revenus), soit 65 % du chiffre d'affaires total consigné pour cette période comptable. Les revenus de sociétés d'État (notamment de Via Rail et de la Banque de développement du Canada) constituent 6,3 % des rentrées totales.

Publicité Dezert a cessé ses activités le 15 août 2001.

## 8.6

### Utilisations notables des fonds par Lafleur

#### 8.6.1 Salaires et dividendes

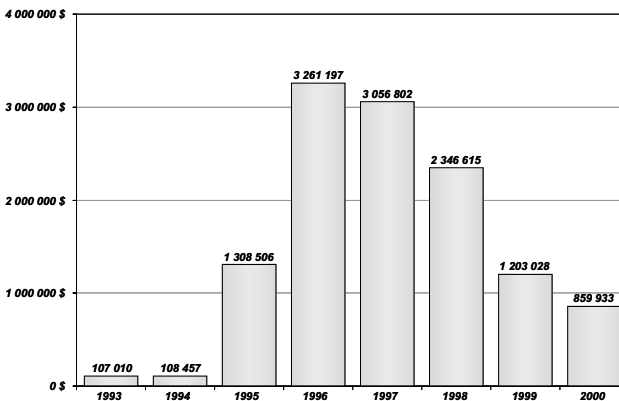
##### Salaires

D'après les déclarations de revenu et les T4 des intéressés, et d'autres renseignements fournis à la Commission, Jean Lafleur, Dyane Lafleur, Julie Lafleur et Éric Lafleur ont reçu en tout 12,3 millions de dollars en salaires de Lafleur Communication entre 1993 et 2000, comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 60 : Salaires versés par Lafleur Communication à Jean Lafleur et aux membres de sa famille pour les exercices financiers de 1993 à 2000 terminés au 31 décembre

Année	Jean Lafleur	Dyane Lafleur	Julie Lafleur	Éric Lafleur	Total
1993	107 010	-	-	-	107 010
1994	108 457	-	-	-	108 457
1995	815 184	241 610	103 751	147 961	1 308 506
1996	2 487 869	254 183	92 051	427 094	3 261 197
1997	2 454 350	161 667	137 995	302 790	3 056 802
1998	1 948 044	254 081	54 740	89 750	2 346 615
1999	871 942	160 396	82 571	88 119	1 203 028
2000	<u>642 884</u>	<u>122 139</u>	-	<u>94 910</u>	<u>859 933</u>
<b>Total</b>	<b><u>9 435 740 \$</u></b>	<b><u>1 194 076 \$</u></b>	<b><u>471 108 \$</u></b>	<b><u>1 150 624 \$</u></b>	<b><u>12 251 548 \$</u></b>

Tableau 60a : Lafleur Communication - Salaires versés à M. Jean Lafleur et aux membres de sa famille



## Dividendes

Lafleur Communication a versé des dividendes de 150 000\$ et de 300 000 \$ respectivement lors des exercices financiers terminés le 31 décembre de 1994 et de 1995.

### 8.6.2 Contributions politiques

Comme le décrit l'annexe 18, Lafleur Communication a fait don de 66 850 \$ entre 1997 et 2002 au Parti Libéral du Canada. Les membres de la famille Lafleur ont fait don de 84 548 \$ en plus à ce même parti.

## 8.7

### Vente des actions de Lafleur Communication

#### 8.7.1 Vente de Lafleur Communication à Communications Groupdirect Inc.

Le 17 janvier 2001, 157146 Canada Inc. a vendu la totalité des actions qu'elle détenait dans Lafleur Communication à Communications Groupdirect Inc., société contrôlée par Jean Brault. La transaction a pris rétroactivement effet le 1er janvier 2001.

Selon l'accord de vente, le prix de vente minimum pour les actions, était de 1,1 million de dollars. Il pouvait être ajusté à la hausse jusqu'à un maximum de 3,2 millions de dollars (clause 4.1 de l'accord). Une partie du règlement s'est effectuée en trois versements. Selon Jean Lafleur, Jean Brault lui doit encore le solde de cette transaction.

